

GROSSES PRISES 2025



REGLEMENT

Du 1^{ER} décembre 2024 au 30 novembre 2025

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique renouvelle l'opération « grosses prises » en récompensant, pour 2025, les deux plus grosses prises des espèces suivantes : **Black-bass, Brochet, Carpe, Perche, Sandre, Silure, Tanche, Truite Fario.**

Ces poissons devront obligatoirement avoir été pêchés dans un des lots de pêche d'une AAPPMA 13 par des titulaires de cartes de pêche des Bouches-du-Rhône. L'opération s'étend donc seulement pour le département des Bouches-du-Rhône.

Le pêcheur, désirant participer, devra faire parvenir au siège de la FDAAPPMA13 avant le 30 novembre 2025 (cachet de la poste faisant foi), d'une part la photographie de la prise et un courrier où devront être mentionnés les renseignements suivants :

- **Nom, prénom adresse complète et numéro de téléphone du pêcheur,**
- **Le poids et la taille de la prise, sauf pour le silure la longueur sera uniquement prise en compte,**
- **La date et le lieu exact,**
- **Certification des renseignements fournis, soit par un membre du CA de son AAPPMA, soit par un garde pêche ou à défaut par un dépositaire,**
- **+ Une copie de l'article de presse si paru dans le journal.**

NB : le certificateur devra écrire en lettre majuscule son nom, prénom, la date à laquelle il certifie la prise et sa signature.

Le pêcheur s'engage à respecter scrupuleusement ce règlement sous peine de non-validation de son dossier.

Les deux plus grosses prises de chaque espèce seront récompensées par l'attribution de la carte de pêche interfédérale 2026.

La carte de pêche 2026 sera établie à l'AAPPMA du lieu de la prise.

Les pêcheurs gagnants seront avertis par courrier par le Président de la Fédération.

2 cartes de pêche par espèce 1 seul gain par pêcheur
Tous les gagnants devront être présents le jour de la remise des lots à la
fédération munis de leur courrier

En cas d'absence (sauf cas majeur) le lot sera perdu

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
TEL : 04.42.26.59.15 - MAIL : federationpeche13@gmail.com

Le président,
Luc ROSSI.